

Formation prévention et gestion des conflits d'intérêts

7 décembre 2023

Le Règlement (UE) 2020/1503 est entré en application le 10 novembre 2021. Dans son article 8 le Règlement européen impose aux plateformes des règles strictes pour éviter ou prévenir tous conflits d'intérêts. Financement Participatif France, avec l'appui de Lyncas, cabinet de conseil en Stratégie, Transformation et Réglementaire, membre de FPF, propose aux plateformes agréées PSFP ou en cours de demande d'agrément PSFP une formation afin de bien appréhender les exigences du règlement et des régulateurs.

Financement Participatif France, association loi 1901, immatriculée sous le SIRET 804 506 798 00045 est un organisme de formation enregistré sous le numéro 11 92 21427 92 auprès du préfet de région d'Ile de France, et certifié Qualiopi.

Présentation et objectifs

Public

Tous les prestataires de services de financement participatif tels que définis dans le règlement européen du 7 octobre 2020 et ayant demandé un agrément conformément à l'ordonnance du 22 décembre 2021.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation. Il est cependant demandé aux participants de renvoyer un questionnaire d'attentes afin de mieux connaître leur profil et d'adapter la formation.

Durée de la formation

La formation dure 4 heures.

Lieu de la formation et accessibilité

Lemonway, 8 Rue du Sentier, 75002 Paris.

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. En cas de besoin particulier, n'hésitez pas à nous contacter.

Objectif pédagogique

L'objectif de cette formation est d'aider les plateformes à mettre en place un dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts pérenne, efficace et durable ainsi que de diffuser une culture du risque tout en s'assurant du respect des obligations découlant d'un statut réglementé.

Compétences visées

- ✓ Connaître ses obligations en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts en tant que PSFP réglementé ;
- ✓ Mettre en place un corpus documentaire ;
- ✓ Identifier, gérer et détecter les situations de conflits d'intérêts ;
- ✓ Mettre en place un registre de conflits d'intérêts ;

- ✓ Mettre en place un dispositif de contrôle interne efficace et durable.

Méthodologie

- Dispositif de formation structuré autour du transfert de savoirs et compétences ;
- Apprentissage des concepts clés par la mise en situation ;
- Acquisition des compétences opérationnelles basée sur des cas pratiques ;
- Assimilation via des récapitulatifs réguliers et un questionnaire d'évaluation.

Modalité d'évaluation

- Avant la formation, un questionnaire d'attentes doit être complété par le stagiaire afin d'évaluer sa connaissance par rapport à l'objet de la formation.
- L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée sous la forme d'un quizz en fin de session.

La formatrice

Aurore Péromet 



Consultante Sénior au sein du Cabinet Lyncas, diplômée du Master Droit et Éthique des Affaires. Avec plus de 10 années d'expérience en conformité, elle a très souvent mis en place la conformité et le contrôle interne dans des établissements réglementés tout en formant les collaborateurs sur les problématiques qui en découlent.

Renseignements

Florence de MAUPEOU, Directrice générale FPF
florence.demaupeou@financeparticipative.org
06 59 93 50 92

Le programme

INTRODUCTION

1. Présentation & Tour de table ;
2. Quizz d'évaluation initial.

MODULE 1 : Connaître ses obligations en matière de conflits d'intérêts en tant que PSFP réglementé

1. Vue d'ensemble du corpus législatif et réglementaire applicable aux PSFP

MODULE 2 : Mettre en place un corpus documentaire

1. Les politiques et les procédures ;
2. Le registre des conflits d'intérêts
3. La méthodologie de construction et de rédaction

MODULE 3 : Identifier, gérer et détecter les situations de conflits d'intérêts

1. Rappeler les interdictions spécifiques aux PSFP ;
2. Identifier les situations potentielles de conflits d'intérêts ;
3. Analyser les risques de conflits d'intérêts ;
4. Évaluer les risques de conflits d'intérêts ;
5. Détecter des situations de conflits d'intérêts ;
6. Définir une méthodologie de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

MODULE 4 : Mettre en place un dispositif de contrôle interne efficace et durable du risque de conflits d'intérêts

1. Les définitions et rôles des lignes de défense ;
2. Construire les contrôles permanents de premier niveau ;
3. Les contrôles permanents de second niveau ;
4. Définir le contrôle périodique ;
5. Détailler les obligations du PSFP en matière de contrôle périodique.

CONCLUSION

1. Quizz d'évaluation final ;
2. Enquête de satisfaction.

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM
PRÉNOM
FONCTION
STRUCTURE
E-MAIL
TEL
ADRESSE DE FACTURATION

Participera à la formation le 7 décembre 2023

Prévention et gestion des conflits d'intérêts

Format : 4 heures

Jeudi 7 décembre, de 14h à 18h

CONDITIONS GÉNÉRALES

Stages, réunions et manifestations

A réception des inscriptions, une facture est adressée au stagiaire avec la confirmation de l'inscription. Cette facture tient lieu, le cas échéant, de convention de formation simplifiée. Toutefois, l'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception du règlement.

Annulations

Toute demande d'annulation doit obligatoirement être formulée par écrit. Sauf stipulations particulières pour certaines manifestations, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- remboursement intégral lorsque la demande a été reçue au moins 10 jours avant la formation ;
- remboursement de 70 % du montant de l'inscription lorsque la demande a été reçue dans les 10 jours précédant la formation ;
- remboursement de 30% du montant de l'inscription pour une annulation la veille ou le jour même.

Les participants pourront toutefois se faire remplacer avec l'accord préalable de Financement Participatif France.

Financement Participatif France se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à 10 jours avant celle-ci si moins de 5 stagiaires sont inscrits à la formation.

Loi informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de la commande ou de l'inscription. Elles peuvent être transmises aux partenaires contractuels pour les besoins de la formation.

INFORMATIONS PRATIQUES

Prix :

-400€ HT membres FPF
30% de réduction à partir du 2^{ème} inscrit de la même structure
- 500€ HT non membres FPF

Mode de règlement :

Les règlements se font à réception de la facture, par virement ou par chèque à l'ordre de FPF

Coordonnées bancaires :

Domiciliation : CREDIT COOP
COURCELLES
IBAN : FR76 4255 9100 0008
0138 6233 617
BIC : CCOPFRPPXXX

Lieu de la formation :

Chez Lemonway,
8 Rue du Sentier,
75002 Paris